

## DÉLIBÉRATION n° **2024-036** de la séance du **09/07/2024**

### **OBJET : Mutualisation des sujets de catégorie C entre les Centres de gestion du Grand-Ouest – adoption de la convention-cadre**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.  
Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 24

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,  
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,  
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,  
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,  
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,  
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,  
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,  
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,  
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.** Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

## **Mutualisation des sujets de catégorie C entre les Centres de gestion du Grand-Ouest – adoption de la convention-cadre**

### **EXPOSÉ**

Les Centres de gestion de la coopération Grand-Ouest sont de plus en plus fréquemment amenés à partager ou mutualiser les sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C. Jusqu'ici, ces partenariats donnaient lieu à une démultiplication des conventions de gré à gré, entre organisateurs.

Les quatorze centres de gestion de la coopération Grand-Ouest sont favorables à la pérennisation des pratiques de mutualisation des sujets de concours et examens professionnels de catégorie C et à la mise en place d'une cellule pédagogique au niveau de l'interrégion Grand-Ouest, en s'inspirant de celle existant au niveau national pour la fourniture de sujets relatifs aux opérations de catégories A et B.

Lors de la réunion de l'instance stratégique de la coopération Grand-Ouest du 9 novembre 2023 à Nantes, les présidents des centres de gestion ont validé, à titre expérimental pour une durée de deux ans, le principe d'une mutualisation structurée et formalisée fondée sur une logique de gratuité/réciprocité. Ce principe témoigne du climat de confiance dans lequel évolue la coopération Grand-Ouest.

Afin de s'assurer que ce principe correspond aux intérêts de chaque centre de gestion, il sera procédé chaque année à un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets, lequel sera présenté aux membres de l'instance stratégique.

La mise en place de la cellule pédagogique Grand-Ouest répond aux enjeux et objectifs suivants :

- Simplification administrative (convention cadre unique)
- Efficience, efficacité et pertinence de la conception de sujets
- Fiabilisation, sécurisation des sujets (contrôle de cohérence et de faisabilité par tous les organisateurs)
- Cohérence et solidarité territoriale (pour un même concours, un même niveau d'exigence sur le Grand-Ouest)
- Gouvernance partagée fondée sur le principe d'un pilotage opérationnel « tournant » annuel.

### **DÉLIBÉRÉ**

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-11 ;

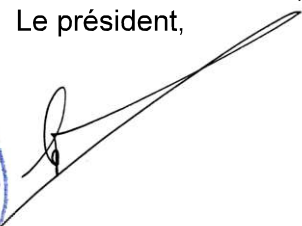
VU la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion du Grand-Ouest « coopération concours Grand-Ouest intégrée », en date du 14 décembre 2018 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** les principes de la convention-cadre relative à la mutualisation des sujets des concours et examens professionnels de catégorie C entre l'ensemble des Centres de gestion du Grand-Ouest, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à mettre en œuvre les mesures nécessaires à sa mise en application.

Pour extrait conforme,  
Le président,



  
Philip SQUELARD